

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

RÉSUMÉ DU CONSEIL DE DIRECTION

DES 31 AOÛT, 1^{er} ET 2 SEPTEMBRE 2010

Voici un compte-rendu des principaux sujets qui ont été traités lors du Conseil de direction d'août/septembre 2010.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

DISCIPLINE

Ø Loi sur la police - article 119 (2)

Des données ont été transmises à tous les membres du Conseil de direction et le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait un bref retour sur l'article 119 (2) de la Loi sur la police, fait un résumé au niveau des nouveautés au sein du comité de Discipline et des circonstances particulières qui s'y rattachent.

En ce qui a trait à l'entreposage d'armes à feu avec une connotation de recel, le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait un bref historique d'un dossier où il y a eu congédiement et destitution du membre. Il y aura grief et nous irons en arbitrage dans ce dossier. Ce dossier est discuté à huis clos.

Par la suite, le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction que, le 7 juillet 2010, un projet d'entente au niveau du Code de discipline a été soumis à l'État-major. M. Painchaud enverra à tous les directeurs un sommaire de cette entente dont les points importants sont les suivants :

- Ø respect des règles d'équité procédurales;
- Ø amélioration sur les délais et autres améliorations.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, rappelle aux membres du Conseil qu'il s'agit d'un projet qui n'est pas encore accepté par le Ministère. Il mentionne qu'il y a à l'intérieur du projet une procédure de conciliation. De plus, au niveau des délais de radiation, dans tous les cas de suspension, les délais seraient reportés à trois ans et à deux ans pour un avertissement ou une réprimande, avec une clause rétroactive pour tous les anciens dossiers.

GRIEFS EN NÉGOCIATIONS

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, donne des informations sur sa rencontre avec l'inspecteur Mario Ouellette, le 9 juillet dernier, et ce, concernant une quinzaine de griefs en tri sécuritaire et mentionne que, suite à cette rencontre, quatre projets d'entente lui ont été soumis dans quatre dossiers. Il mentionne également qu'il est en attente de calculs d'heures supplémentaires dans quelques dossiers et que des vérifications doivent être effectuées par la partie

patronale dans les autres dossiers. De plus, des offres de règlement ont été soumises à M. Ouellette dans deux autres dossiers

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, souligne que l'inspecteur Ouellette lui a réitéré que les autres griefs de tri sécuritaire devront être négociés avec le service de Dotation policière. Des approches ont été effectuées auprès de M. Stéphane Lanctôt et ce dernier n'est pas encore prêt à entreprendre les discussions; il veut s'approprier les dossiers avant de débiter les discussions.

ARBITRAGES EN COURS

Ø Article 24

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, indique aux membres du Conseil que ce dossier doit être repris du début à cause du désistement de l'arbitre pour cause de maladie. Le dossier est présentement à l'étape de la préparation.

Ø Patrouille solitaire

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que ce dossier est en étude par notre avocat, Me Alain Rousseau, afin de tenter de trouver une solution par une approche négociée.

MM. Sylvain Viel, Normand Lavoie et Gaétan Boulianne mentionnent qu'il se fait encore de la patrouille solitaire dans leur district.

Ø Prêts de personnel

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique que les griefs reliés aux prêts de personnel sont des vieux griefs qui avaient été inscrits à l'arbitrage et pour lesquels la partie patronale avait demandé de suspendre l'arbitrage. Ceux-ci ont été soumis au comité de Griefs, dans le but de tenter d'en arriver à une entente. Le processus d'arbitrage sera relancé si on n'en arrive pas à une entente.

INTERPRÉTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Ø G-20

M. Rémy Bouchard parle des neuf heures régulières payées aux membres sur l'Opération G-20 qui n'ont pas pu bénéficier du congé à leur domicile et indique que certains membres proviennent d'unités sur la relève de 12 heures. Conséquemment, il estime que ces membres auraient dû être payés 12 heures, plutôt que neuf heures.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne qu'il est en discussion avec M. Denis Despelteau dans ce dossier.

Ø Examen de préqualification

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne aux membres du Conseil que les membres qui vont à l'examen de préqualification d'environ une demi-journée devraient pouvoir réclamer la journée complète en congé D (remis). Par contre, si le membre réclame cette journée complète, il doit être disponible à travailler pour toute la journée. C'est la même chose pour les entrevues.

Ø Vacances des SM intégrées

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, explique qu'il y a eu plus ou moins 1 500 policiers intégrés entre 2002 et 2003 et que trois règles avaient été adaptées à différentes périodes, soit :

1. Le membre intégré accumulait ses vacances selon le ratio jusqu'au 31 mars; s'il voulait en prendre plus que ce qu'il avait accumulé, c'était à ses frais.
2. La SM remboursait la Sûreté du Québec pour le nombre de jours de vacances restant au membre et celui-ci pouvait les prendre.
3. La Sûreté du Québec avançait des vacances sur les années à venir, sans toutefois avoir de délai de remise précis.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, ajoute que certains policiers sont déjà partis à la retraite et que certains d'entre eux devaient, avant leur départ, 17 jours.

M. Veilleux ajoute qu'il n'y avait rien de négocié en 2002 avec la Sûreté du Québec et que suite à certaines problématiques rencontrées par la Sûreté, celle-ci a décidé d'établir sa propre règle de récupération de ces congés. Suite à cela, après

représentations, une procédure de remboursement est intervenue avec Mme Nicole Pharand de la Rémunération, à savoir que les membres concernés doivent remettre minimalement deux jours par année, sur un maximum de cinq ans.

M. Stéphane Trottier demande si l'échéancier peut être prolongé, car les membres sont insatisfaits de cette procédure.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond qu'il n'y avait aucune règle officielle au départ et que la Sûreté du Québec pouvait les réclamer d'un coup, ce qu'elle s'apprêtait à faire, mais que, maintenant, il y a une règle claire. Cependant, M. Veilleux s'engage à relancer Mme Pharand, afin d'offrir la possibilité aux membres concernés de remettre d'autres types de congés en guise de remboursement.

Ø **Congés fériés**

M. Mathieu Sauvageau demande si le programme de vacances a préséance sur celui des fériés. Par exemple, si un PAHV demande un férié, est-ce que la Sûreté du Québec attendra le 15 septembre pour voir les choix de vacances et, si le ratio n'est pas atteint, elle l'accordera au PAHV? Si c'est le cas, M. Sauvageau souligne qu'il trouve que le PAHV est désavantagé, du fait que le gestionnaire attend le 15 septembre pour lui accorder ses congés et que cela devient difficile de planifier quelque chose.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que la règle est écrite comme ça et que ce serait très difficile de la modifier pour l'instant et qu'il faudrait en faire une demande en négociations.

Ø **PAHV versus vacances**

M. Sylvain Viel informe les membres du Conseil qu'un PAHV s'est fait dire par le gestionnaire qu'il ne pouvait pas prendre de vacances entre le 15 juin et le 15 septembre. Il s'est alors fixé des V pour novembre, car il deviendra régulier à ce moment puisqu'il est dans un poste contractuel éloigné. Le gestionnaire a refusé, car il ne sait pas sur quelle équipe il sera assigné.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que le PAHV a fixé ses V trop vite et qu'il doit attendre l'affichage du programme de vacances avant de faire sa demande.

Ø **Membre témoin dans une cause criminelle**

M. Sylvain Viel demande, lorsqu'un membre est appelé à être rencontré dans le cadre d'une enquête criminelle sur un membre, s'il est payé en congé lorsqu'il est rencontré par l'avocat de la Sûreté du Québec (assistance juridique).

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, répond que le membre devra être payé en heures supplémentaires s'il est en congé et que la rencontre est fixée par l'enquêteur. Toutefois, s'il est rencontré par l'avocat de l'APPQ, le membre devra fixer une rencontre lors de sa journée régulière de travail.

Ø **Congés familiaux**

M. Chrystian Leclerc dit qu'il n'est pas prévu au contrat de travail un congé pour le décès d'un enfant d'une conjointe.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond qu'à l'article 25.03 on prévoit cinq jours d'absence, dont un rémunéré.

M. Chrystian Leclerc mentionne que cela est peu, si on tient compte qu'il y a trois jours payés pour le décès d'un beau-père et d'une belle-mère.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond que l'Association est déjà en demande au niveau des négociations d'augmenter à cinq jours payés.

Ø **G-20 versus l'article 10.14 et le programme des vacances**

M. Stéphane Trottier demande l'interprétation de l'expression «***circonstances exceptionnelles***» à l'article 10.14.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, explique que c'est pour tout ce qui est hors des situations courantes ou normales.

M. Stéphane Trottier demande si cela va devenir la norme et si la Sûreté du Québec exigera que les membres fixent leurs vacances pour être assignés sur des opérations spéciales.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond qu'à partir du moment où les membres ne sont pas contraints d'y aller et qu'il s'agit de candidats volontaires, la Sûreté du Québec peut faire ce qu'elle veut.

RAPPORT SUR LES COMITÉS ET SOUS-COMITÉS DE L'APPQ

Ø Comité d'Investissement

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, explique que le fonds d'international a été changé de main, soit de Howson Tattersall pour Mclean Budden.

Ø Problématique chez les patrouilleurs de moins de cinq ans

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres du Conseil qu'il y a plusieurs accidents routiers parmi les patrouilleurs de moins de cinq ans d'expérience policière.

Il est proposé et adopté de créer un comité qui serait composé de MM. Sylvain Paquette, Roger Dubé et de lui-même, afin de trouver une solution pour diminuer le nombre d'accidents chez les patrouilleurs de moins de cinq ans d'expérience policière.

Ø Comité d'Équipement

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique qu'il y a coupure dans le budget d'approvisionnement et d'équipement de la Sûreté du Québec pour un montant de 4,5 millions de dollars et que la Sûreté du Québec veut couper dans la fourniture d'équipements pour lesquels elle s'était entendue avec l'APPQ.

Il ajoute que son nouveau vis-à-vis lui a mentionné ne pas être lié par les ententes prises par son prédécesseur.

Ø Charte des heures excédentaires

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que la Sûreté du Québec voudrait réduire le nombre d'heures à rembourser pour les travaux de la formation d'enquêtes de base.

Ø **Comité des Griefs**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que la Sûreté du Québec semble moins disposée pour traiter les griefs provenant des autres départements de l'APPQ que le sien. Il mentionne l'entente intervenue pendant les négociations, pour le traitement de l'ensemble des griefs d'avant 2006, par le comité des Griefs, et ce, pour tous les départements.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, explique qu'il reste plus ou moins 270 dossiers antérieurs à 2006, pour l'ensemble des départements à l'APPQ, pour lesquels la Sûreté du Québec est prête à payer pour les frais de temps et de dépenses de M. Pierre Lemay.

Pour plus ou moins 550 autres griefs à l'APPQ, qui sont postérieurs à 2006, la Sûreté du Québec est prête à payer 50 % des frais de M. Lemay, et ce, le temps que durera la négociation du contrat de travail. Il mentionne que la Sûreté du Québec veut aussi mettre en application l'entente sur le traitement des nouveaux griefs après 2010, soit discussion avec le vice-président concerné et, s'il n'y a pas entente, les dossiers seront amenés au CPC. Il a été convenu en assemblée des membres de l'Exécutif que cette position est acceptable pour l'APPQ.

Ø **Relevés d'avantages sociaux**

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne aux membres du Conseil qu'il a communiqué avec Mme Dagenais de la CARRA pour voir si la CARRA pouvait contribuer à la confection desdits relevés. Mme Dagenais rencontrera le Conseil du trésor en octobre pour vérifier cette possibilité. Pour sa part, la Sûreté du Québec est toujours prête à mettre 25 000 \$, même si la CARRA y contribue.

Ø **SCPP**

M. Boucher mentionne que trois dossiers ont été inscrits au CPC à notre demande, soit les suivants.

- ***1^{er} Dossier - patrouilleurs multi au bilan des effectifs***

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que le service de la Dotation policière veut cesser d'alimenter l'inscription des patrouilleurs multi au bilan des effectifs. Suite aux représentations syndicales au CPC, la partie

patronale a signifié qu'elle évaluera la possibilité de tenir une liste de patrouilleurs multi au lieu de les alimenter au bilan.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, ajoute que le registre sera alimenté par les gestionnaires et qu'il devra être mis à jour par ceux-ci.

M. Boucher ajoute que la partie patronale évalue également notre demande d'un droit de retour comme patrouilleur multi dans les cas où elle y mettrait fin pour une certaine période, comme pour les PIMS.

- **2^e Dossier - gestionnaires sur les comités d'entrevues**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, parle du dossier des gestionnaires des postes principaux qui, selon nous, ne peuvent évaluer les membres des postes auxiliaires et que les gestionnaires des services d'unités spécialisées ne peuvent évaluer les membres de leur division.

M. Boucher ajoute que la partie patronale a soutenu en CPC que les textes de la politique de gestion Emp.-Plac.-31 nous donnent raison et qu'ils ont été mal rédigés. La partie patronale respectera le texte, mais elle nous a informés de nous attendre à ce qu'il y ait des modifications importantes apportées à la politique de gestion Emp.-Plac.-31.

- **3^e Dossier - Rang pour les postes demandés lors d'une offre de placement**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique ce dossier qui concerne des rangs que la Sûreté du Québec ne veut plus donner aux membres lors d'une offre de placement. Le chef de la Dotation, M. René Cayer, lui a transmis un courriel le 12 mai 2010, à 17 h 25, alors qu'une réunion du SCPP venait de se terminer à 15 h 15, pour l'informer de la décision de ne plus donner les rangs à partir du lendemain.

M. Boucher souligne qu'il s'agit d'une décision importante et qu'il aurait été de mise qu'il inscrive ce dossier au SCPP, afin de leur permettre d'en discuter et de tenter de trouver une solution à leur problématique.

Il ajoute que nous avons réussi à ce que la Sûreté du Québec continue de donner les rangs, jusqu'à la réunion suivante, soit celle du 10 juin. Devant le maintien de leur décision, le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, a

demandé au vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, d'inscrire le dossier au CPC.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, ajoute que la Sûreté du Québec évalue la possibilité pour qu'une vérification de la liste des postes demandés par le membre soit effectuée avant de lui offrir un poste et de faire l'admissibilité des postes vacants faisant partie de sa liste pour lui offrir les postes qui lui reviennent.

Pour le moment, les membres continueront d'avoir leur rang pour deux postes lors d'une offre de placement, et ce, jusqu'à ce qu'une décision soit prise et transmise au CPC.

Ø **Documents de référence pour les placements humanitaires**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que nous sommes toujours en attente des commentaires de la partie patronale concernant le document de référence pour les placements humanitaires et les placements par accommodement réciproque que nous avons transmis à la partie patronale lors de la réunion du 8 avril dernier.

Ø **Guide d'interprétation et d'application commun de la politique de gestion Emp.-Plac.-31**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne aux membres du Conseil que nous sommes également en attente des commentaires de la partie patronale concernant l'ébauche de ce guide que nous leur avons transmis le 25 mai dernier. Il souligne que l'APPQ souhaite s'entendre le plus rapidement possible dans ce dossier, puisqu'il servira à diminuer le nombre d'erreurs au service de la Dotation policière, ce qui sera bénéfique pour nos membres.

Ø **Patrouilleur motard versus patrouilleur autoroutier au poste autoroutier de l'Estrie**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil que la partie patronale nous a informés, lors de la réunion du 12 mai, qu'elle passerait de trois à deux patrouilleurs motards au poste autoroutier de l'Estrie et que cet ETC serait modifié pour un emploi de patrouilleur autoroutier.

Ø **Patrouilleur urbain de Drummondville**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que la partie patronale nous a également informés qu'elle mettait fin à la patrouille urbaine à Drummondville et que ces ETC seraient modifiés pour des emplois de patrouilleurs à cette MRC. Il ajoute que nous avons convenu que les membres dans cette fonction pouvaient bénéficier d'une priorité absolue pour Drummond et que leur temps de placement serait considéré comme étant complété. Ils ont tous accepté de rester à Drummond.

Ø **Diminution d'effectifs à Caniapiscau**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que la partie patronale nous a informés qu'elle diminuait de 12 à huit patrouilleurs à Caniapiscau, puisque la relève va passer à 12 heures. Il y aura donc coupure d'un CE et de trois patrouilleurs. La partie patronale nous a également informés qu'elle procéderait par attrition.

Ø **Règlement des griefs Caniapiscau**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil que le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, suite au règlement de la sentence arbitrale dans ce dossier, a négocié un mode de placement isolé pour certains membres qui n'ont pas pu bénéficier de cette condition et transféré le dossier au comité de Placement, afin que celui-ci puisse fixer la mécanique d'application. Les membres qui sont sortis par le mode de placement contractuel se disent lésés du fait qu'ils auraient dû sortir en priorité de placement. M. Boucher ajoute que certains d'entre eux auraient peut-être pu avoir accès aux unités d'urgence au moment où ils sont sortis.

Cette particularité n'a pas été demandée lors de l'audition devant l'arbitre et ne fait pas partie de la décision arbitrale, mais M. André Fortin aurait démontré une ouverture pour leur offrir une priorité.

M. Boucher ajoute que nous avons donc inscrit ce dossier à l'ordre du jour du SCPP, dans le but de trouver une solution acceptable, mais une chose est certaine, nous ne voulons pas fermer les unités d'urgence au placement provincial. De plus, nous avons demandé à la partie patronale s'il était possible de sortir les demandes de placement des membres en vigueur au moment où ils sont sortis de Caniapiscau.

Nous avons également demandé s'il était possible de faire des vérifications, afin de savoir si des postes étaient vacants dans les unités d'urgence, six mois avant la sortie de ces membres. En fait, nous voudrions les remettre dans la même situation qu'ils étaient lorsqu'ils étaient à Caniapiscau, ne pas leur donner ni plus ni moins que ce qu'ils auraient eu droit.

Ø **Comité sur la Transformation organisationnelle**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil qu'ils se sont entendus avec la partie patronale sur tous les protocoles pour la décentralisation des unités du Quartier général de Montréal, sauf sur un. Il s'agit du protocole sur les Crimes économiques, pour lequel la partie patronale ne veut pas respecter l'ancienneté des membres de l'unité.

M. Boucher ajoute que, même si la partie patronale l'a fait pour toutes les fonctions dans tous les protocoles, elle refuse de considérer l'ancienneté et elle priorise les responsables d'équipe sur l'Opération Marteau pour la création de la nouvelle division des Enquêtes sur la corruption. Elle accepte de respecter l'ancienneté pour les sergents enquêteurs des Crimes économiques, mais pas pour les responsables d'équipe.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil qu'il ramènera ce dossier au SCPP et, si la partie patronale maintient sa position, il demandera que ce dossier soit inscrit au CPC. Alors, pour l'ensemble des unités du Quartier général de Montréal décentralisé, ce qui touche environ 265 membres, seulement deux membres pourraient être pénalisés par cette décision.

Ø **Unité d'urgence - secteur ouest**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil, que pour ce qui est de cette unité, bien que le protocole semble avoir été très bien accueilli par les membres, M. Claude Blais lui a transmis une requête de M. Luc Guertin avant les vacances.

Le protocole prévoit un droit de retour à l'unité d'urgence ouest jusqu'au 31 décembre 2013 avec une mention d'évaluer la possibilité de prolonger ce droit de retour à cette date, et ce, pour les membres qui accepteront de transférer au Nord ou qui accepteront une autre unité. M. Guertin demande que ce droit de retour ne soit pas limité dans le temps. Cette demande sera évaluée.

Sur ce dossier, M. Alphé Simard demande qui représentera les membres une fois qu'ils seront relocalisés au Nord ou au Sud.

Plusieurs commentaires sont faits sur cette demande et il est décidé que cela devra être statué lors d'un prochain Conseil de direction.

M. Gaétan Boulianne demande s'il y a du nouveau concernant la demande syndicale de retirer l'affectation pour certains emplois.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, répond que la partie patronale n'est pas disposée en ce moment pour apporter les modifications proposées.

DEMANDES FAITES AU FONDS DE SOUTIEN

Ø Plainte en diffamation

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique un dossier de plainte en diffamation d'un journaliste contre un de nos membres. Le journal s'était rétracté dans les 48 heures, répondant ainsi aux exigences de la Loi. Conséquemment Me Alain Rousseau ne suggère pas de poursuivre, malgré que nous aurions pu le faire s'il y avait eu des dommages moraux, ce qui n'est pas le cas.

NÉGOCIATIONS DU CONTRAT DE TRAVAIL

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, informe les membres du Conseil qu'il y a deux jours de rencontre paritaire fixés par semaine pour les négociations durant l'automne et qu'il se peut, tout de même, que des rencontres soient ajoutées en plus de ces journées prévues.

M. Dagenais souligne que la partie patronale déposera leur cahier de demandes à la mi-septembre, mais qu'aucune discussion ne débutera sur le normatif, tant que le salarial ne sera pas réglé.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, ajoute qu'il transmettra un bulletin «info-négociations» la semaine prochaine, afin d'informer les membres qu'il y a un calendrier qui a été établi et qu'une rencontre avec le nouveau ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, a été demandée.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil que, le 29 octobre prochain, il y aura une réunion des membres du Conseil des services policiers (CSP). Il s'agira d'une réunion très importante lors de laquelle il y aura une présentation, à la demande de M. Denis Côté, sur le fonds pour les services policiers. Le nouveau ministre Robert Dutil devrait être présent à cette réunion.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, informe les membres du Conseil qu'il ne pourra y être et qu'il demandera qu'aucun débat de fond n'ait lieu et qu'il soit donné au vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, qui agit à titre d'observateur, le droit de parole, afin qu'il puisse poser des questions d'éclaircissements.

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DES NORMES PROFESSIONNELLES

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, revient sur la présentation qui a été faite par la direction des Normes professionnelles (DNP) et il suggère que le projet conjoint débute par un projet-pilote en Outaouais. Le délégué serait libéré, afin d'assister à chacune des rencontres pour chaque équipe, dans le but d'obtenir la perception des membres et les commentaires sur les corrections à apporter.

M. Mathieu Sauvageau dit qu'il ne serait pas à l'aise que le logo de l'APPQ soit ajouté au logo de la SQ sur les documents de référence.

M. Pierre Lemay ajoute qu'il est bénéfique que le délégué soit présent, qu'il sera notre chien de garde et que l'on pourra réagir rapidement s'il y a dérapage.

M. Sylvain Paquette s'interroge sur l'homogénéité entre les réunions, étant donné que les S/R n'auront pas de formation et que, selon l'expérience ou le caractère de chacun, la façon de diriger la réunion pourrait différer d'une réunion à l'autre.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, répond qu'il n'y voit pas de problème, étant donné que le délégué sera présent et qu'il pourra apporter les nuances et les ajustements.

ÉTAT DES RÉSULTATS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'APPQ

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, présente aux membres du Conseil de direction l'état des résultats sur les prévisions budgétaires de l'APPQ et leur mentionne que nous sommes présentement en situation d'équilibre budgétaire.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, parle de ses comités.

Ø Comité d'Investissement

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, explique que le fonds d'international a été changé de main, soit de Howson Tattersall pour Mclean Budden.

Ø Présentation Extranet

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, fait une présentation de l'Extranet et informe le conseil de direction que le tout sera en ligne dès la mi septembre.

Ø Compte-rendu sur le contrat de travail des employés de l'APPQ;

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, explique aux membres du Conseil l'entente de principe intervenue avec le syndicat des employés de l'APPQ et il est proposé et voté d'accepter le contrat de travail des employés, selon l'entente de principe intervenue.

FORMATION POUR LES PATROUILLEURS AUTOROUTIERS

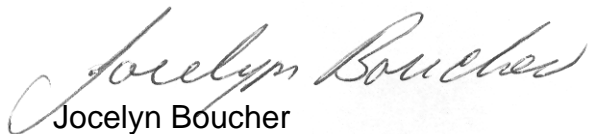
M. Dominic Ricard demande si la formation des patrouilleurs autoroutiers se fait rapidement lors de l'arrivée des membres sur l'unité, car dans son district les formations tardent à être données parce qu'il y a beaucoup de prêts.

M. Mathieu Sauvageau mentionne que, dans son district, cela a été parlé en comité de Santé et Sécurité du Travail et qu'il y a été demandé que cela soit fait rapidement.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, ajoute que les postes limitrophes qui sont appelés à jumeler ou à patrouiller les autoroutes doivent former rapidement les membres. Si cela ne s'arrange pas, il demande d'apporter le

dossier au comité de Santé et Sécurité du Travail. Si, en finalité, la problématique persiste, il demande aux directeurs de lui en faire part par courriel.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne être intervenu dans un district où il y avait une problématique identique et que cela a été réglé et souligne qu'un droit de refus pourrait même être fait.



Jocelyn Boucher
Vice-président aux ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES
ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/dmv